

---

## Les potins d'Uranie

*Al Nath*

---

### *L'ICSU*

Au début du XXe siècle, quelques organismes internationaux sans liens officiels entre eux passaient par-dessus les frontières pour assurer des coordinations internationales dans certains domaines scientifiques. Ainsi pour l'astronomie, trouvait-on la Commission de la Carte du Ciel (fondée en 1887), l'Union Solaire Internationale (1904), la Commission Internationale de l'Heure (1912), etc. Certains de ces services étaient régis par des conventions diplomatiques inter-gouvernementales, qui furent évidemment remises en question par la première guerre mondiale.

En octobre 1918, une conférence inter-alliée sur les organisations internationales en science réunit à Londres des représentants des principales académies des pays vainqueurs. Ils décidèrent que leurs nations devaient se retirer des accords existants, mettre sur pied de nouvelles structures et créer un conseil pour coordonner les efforts internationaux dans les différents secteurs scientifiques. Sous l'égide de ce conseil, des associations ou unions internationales spécifiques pourraient s'établir et ainsi former une espèce de fédération.

Une nouvelle conférence, réunie à Paris un mois plus tard, invita un certain nombre de nations neutres à participer. Un comité exécutif provisoire fut chargé de préparer l'assemblée constitutive de ce qui allait s'appeler le Conseil International de la Recherche (International Research Council, IRC). Lors de sa réunion à Paris en mai 1919, il adopta les projets de statuts du Conseil et des Unions Internationales d'Astronomie (UAI)<sup>1</sup>, de Géodésie et de Géophysique, ainsi que ceux d'une Union des Sociétés de Physique.

L'IRC et les unions déjà prêtes furent créés officiellement lors du congrès de Bruxelles qui se tint du 18 au 28 juillet 1919 et où les pays suivants étaient représentés: Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Serbie. L'ouverture du congrès se fit au Palais des Académies en présence du Roi Albert 1er et ce fut M. Harmignie, Ministre des Sciences et des Arts, qui souhaita la bienvenue aux participants en soulignant l'importance de l'événement et des résultats scientifiques qui résulteraient des collaborations internationales établies.

Les pays adhérant au Conseil étaient ceux mentionnés ci-dessus auxquels il faut ajouter l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, la Grèce et le Portugal. D'autres vinrent progressivement s'y joindre. Le siège légal de l'IRC avait été établi à Bruxelles tandis que son secrétariat fonctionnait à Londres, dans un local mis à sa disposition par la Royal Society.

Les Empires Centraux et leurs satellites, les vaincus de la guerre, avaient été exclus de toutes ces discussions. Lors d'hostilités antérieures, la conclusion de la paix avait pourtant toujours été suivie d'un renouement de la camaraderie scientifique entre les savants des pays belligérants.

Dans ce cas cependant, non seulement les combats de la Grande Guerre avaient-ils amené un ressentiment sans précédent par leur âpreté, mais aussi faut-il rappeler que, pour la première fois, les scientifiques avaient été mis à contribution lors du conflit, au lieu de pouvoir poursuivre tranquillement leurs travaux dans leurs laboratoires et maintenir des contacts avec leurs collègues leurs laboratoires et maintenir des contacts avec leurs collègues étrangers comme c'était possible auparavant.

Toutefois de nombreux scientifiques s'opposèrent aux règles strictes d'exclusion édictées à la conférence de Londres de 1918. Les géologues par exemple refusèrent de former une union sous la coupe de l'IRC et adoptèrent en 1922 une constitution indépendante acceptant les ressortissants des puissances centrales. Des colloques de mathématiciens patronnés par l'IRC furent annulés ou boycottés par des organisations nationales critiquant ses règles.

Il fallut attendre 1926 pour qu'une assemblée générale extraordinaire de l'IRC supprime des statuts les restrictions d'adhésions. Les anciens ennemis pouvaient enfin entrer à l'IRC.

En juillet 1931, la cinquième assemblée générale de l'IRC fut en fait la première de l'ICSU: l'IRC devenait une émanation de ses unions membres et était rebaptisé Conseil International des Unions Scientifiques (International Council of Scientific Unions, ICSU).

Les buts de l'ICSU étaient légèrement modifiés par rapport aux objectifs originaux de l'IRC:

- coordonner les organisations adhérentes nationales et les unions scientifiques;
- diriger l'activité scientifique internationale dans des branches ne tombant pas dans le domaine d'associations internationales existantes;
- entrer en relation, par les organisations adhérentes nationales, avec les gouvernements correspondants de façon à promouvoir les recherches scientifiques dans ces pays.

En fait, le but ultime de l'ICSU est d'encourager l'activité scientifique internationale pour le bénéfice de l'humanité.

Organisation non-gouvernementale, l'ICSU fut de plus en plus jalouse d'éventuelles interférences politiques avec son fonctionnement, ce qui engendra de nombreuses discussions au sein de ses différents organes. Celles-ci aboutirent finalement à l'intégration dans les statuts en septembre 1972 d'une résolution précisant que "le Conseil doit observer une attitude fondamentale de non-discrimination et affirmer le droit qu'ont les scientifiques du monde d'adhérer ou de s'associer à l'activité scientifique internationale sans considération de race, de religion, de philosophie politique, d'origine ethnique, de citoyenneté, de langue ou de sexe".

Bref, un langage à l'opposé de la position originale de l'IRC.

Sans trop entrer dans le détail du fonctionnement de l'ICSU ni viser l'exhaustivité de ses activités, disons tout d'abord que le Conseil comprend diverses catégories de membres: des unions scientifiques internationales, des membres nationaux, associés et observateurs, et des associés scientifiques<sup>2</sup>. Un certain nombre d'organes scientifiques viennent compléter ceux de décision et d'administration:

- des comités scientifiques pour les programmes de longue durée,
- des comités spéciaux pour ceux de durée limitée, et
- des commissions inter-unions pour la coordination de programmes et la défense de besoins communs.

En effet sur ce dernier point, si les unions membres deviennent pratiquement autonomes dès l'approbation de leurs statuts, certains problèmes peuvent concerner plusieurs d'entre elles. Dès les débuts de l'IRC, l'UAI proposa par exemple l'étude au niveau inter-union des corrélations entre les phénomènes solaires et terrestres. Les réserves énergétiques mondiales (déjà!) et la question compliquée et difficile des brevets internationaux furent également au menu des premiers agendas inter-unions.

Actuellement, on recense des comités scientifiques sur les recherches océanographiques (SCOR), antarctiques (SCAR), spatiales (COSPAR) et aquatiques (COWAR). Les comités spéciaux, quant à eux, traitent de la science et de la technologie dans les pays en voie de développement (COSTED), des données pour la science et la technologie (CODATA), de l'enseignement de la science (CTS), des problèmes de l'environnement (SCOPE), de la physique hélioterrestre (SCOSTEP), de l'expérimentation génétique (COGENE), de la biotechnologie (COBIOTECH) et de la biosphère-géosphère (SCGB).

L'ICSU possède un service permanent, le FAGS (Federation of Astronomical and Geophysical Services), dont les membres<sup>3</sup> ont la tâche:

- de collecter de façon continue les observations et les données relatives à l'astronomie, à la géodésie, à la géophysique et aux sciences connexes;
- d'analyser ces informations, de les synthétiser et d'en tirer les conclusions appropriées;
- de distribuer les données à la demande;
- et de publier les résultats obtenus.

Enfin, les commissions inter-unions s'occupent des allocations de fréquences pour la radio-astronomie et les sciences spatiales (IUCAF), des applications scientifiques à l'agriculture, à la sylviculture et à l'aquiculture (CASAF), de la lithosphère (ICL), de radio-météorologie (IUCRM) et de spectroscopie (IUCS).

<sup>2</sup> Respectivement 20, 74 et 24 d'après l'annuaire 1987 de l'ICSU.

<sup>3</sup> Le Centre de Données Astronomiques de Strasbourg (CDS, voir *Le Ciel*, octobre 1983, p. 196 ou *Potins d'Uranie*, p. 65) est un service membre du FAGS.

<sup>1</sup> Voir *Le Ciel*, octobre 1982, p. 204 ou *Potins d'Uranie*, p. 34.